

Image not found or type unknown



Expulsion foyer jeunes travailleurs

Par **mimi29**, le **20/02/2013** à **16:56**

Bonjour à tous,rnrnj'aurais besoin de vos lumières.rnrnJ'habites dans un foyer de jeunes travailleurs. Mon copain me rend visite régulièrement, il est chez moi au moins 5 fois par semaine. Or je viens d'apprendre que c'était interdit. De ce fait je viens de donner mon préavis de départ qui est de 1 mois. Le problème c'est que si mon copain passe une nuit de plus avec moi mon préavis sera ramené à 8 jours, et je n'ai pas encore trouvé de logement. Il m'ont envoyé une lettre recommandée que je n'ai toujours pas reçu. Le préavis démarera t'il a la date de signature de l'ar?rnrnCe délai de 8 jours est-il légal? rnPeut'on expulser quelqu'un pendant la période hivernale?rnQue puis-je faire ?rnrnMerci d'avance pour vos réponsesrnBonne soirée

Par **amajuris**, le **20/02/2013** à **19:08**

bsr,rnil doit exister un règlement intérieur (que vous avez accepté)qui traite de votre situation.rnvous demandez à votre copain de rester chez lui ou c'est à votre tour de lui rendre visite.rncdt